

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 109 du 1^{er} trimestre 2020

COVID 19 – ANNONCES GOUVERNEMENTALES

Suite à la crise économique liée à la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé la mise en place de mesures de soutien aux entreprises :

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
2. Remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. Aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés ;
5. Mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
6. Soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
7. Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées.

Certaines mesures sont applicables immédiatement, pour les autres nous attendons la publication de décrets.

Nous sommes à votre disposition afin d'étudier votre situation individuelle.

SOCIAL

Affichage obligatoire – Rappel En tant qu'employeur vous avez des obligations en termes d'affichage et de communication de certaines informations à vos salariés. En cas de non-respect (constaté par l'inspection du travail) de vos obligations, vous vous exposez à des sanctions. Notamment à une amende pour défaut d'affichage, et en cas de récidive à une condamnation d'un an de prison et 37 500 € d'amende pour délit d'obstacle.

Nous tenons à votre disposition la liste des informations à afficher dans votre entreprise.

ECONOMIE

Indice des loyers commerciaux (ILC) 4^{ème} trimestre 2019 : 116,16

Variation sur 1 an : +1,84 %

Variation sur 3 ans : +6,66 %

Variation sur 9 ans : +12,86 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com – Facebook : [facebook.com/AuditEuroConseil](https://www.facebook.com/AuditEuroConseil) – Twitter : twitter.com/auditeuro

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.